



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2025
A L'HOTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Marie MEYER, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, CACHELEUX Karine,

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (Pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Sara SUSINI, Aurélie COURANT

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 15

VOTANTS : 20

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2024

ADMINISTRATION GENERALE

1. Mandat spécial congrès des Maires.
2. Acceptation d'un don en espèces de l'association du cercle de l'avenir agricole.
3. Acceptation pour l'euro symbolique de la vente de la parcelle N°G203 appartenant à la SC du domaine de Camiole représentée par Madame JACQUIN (Annule et remplace la délibération N°2022-05/07).
4. Acceptation pour l'euro symbolique de la vente de la parcelle E96 sur la commune de Turrettes appartenant à la SC du domaine de Camiole représentée par Madame JACQUIN.
5. Subvention complémentaire au Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF).
6. Brûlage dirigé

7. Remboursement frais vétérinaire avancés par Madame MANGINO Pauline.

FINANCES

8. Décision modificative n° 4 - budget principal - exercice 2024.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

9. Mandat spécial

QUESTIONS DIVERSES

A. Absence de recours contre l'arrêté préfectoral FONTSANTE

1/MANDAT SPECIAL

Le projet de délibération visant à accorder à Monsieur le Maire un mandat spécial pour son déplacement à Paris du 19 au 21 décembre 2024 à l'occasion du congrès des Maires

Est adopté à l'unanimité

2/ ACCEPTATION D'UN DON EN ESPECES DE L'ASSOCIATION DU CERCLE DE L'AVENIR AGRICOLE

Le projet de délibération acceptant le don de l'association du Cercle de l'avenir agricole d'un montant de 40347.13€ destiné à la nouvelle école de Callian.

Est adopté à l'unanimité

3/ ACCEPTATION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA VENTE DE LA PARCELLE N°G-203 APPARTENANT A LA SC DU DOMAINE DE CAMIOLE REPRESENTEE PAR MADAME JACQUIN (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-05/07)

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée N°G-203 située quartier les hauts moulin, d'une superficie de 478m2 et appartenant à la société civile du domaine de Camiole représentée par Madame Colette JACQUIN.

Est adopté à l'unanimité

4/ ACCEPTATION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA VENTE DE LA PARCELLE N°E-96 SUR LA COMMUNE DE TOURRETTES APPARTENANT A LA SC DU DOMAINE DE CAMIOLE REPRESENTEE PAR MADAME JACQUIN

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée N°E-96 située sur la commune de Tourrettes, lieu-dit « le Caravoux » d'une superficie de 154m2 et appartenant à la société civile du domaine de Camiole représentée par Madame Colette JACQUIN.

Est adopté à l'unanimité

5/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS (CCFF)

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à verser une subvention complémentaire au comité communal des feux de forêt (CCFF) d'un montant de 500€ pour la souscription d'une assurance pour leur véhicule dans le cadre des interventions sur la commune de Callian.

Est adopté à l'unanimité.

6/ BRULAGE DIRIGE

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat entre la commune de Callian et le SDIS 83 et de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de cette décision.

Est adopté à l'unanimité.

7/ REMBOURSEMENT DES FRAIS VETERINAIRES AVANCES PAR MADAME PAULINE MANGINO

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais vétérinaire avancés par Madame Pauline MANGINO pour les frais vétérinaire concernant deux boucs égarés sur la commune de Callian d'un montant de 220€.

Est adopté à l'unanimité.

FINANCES

12/DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024

Le projet de délibération visant à approuver la décision modificative visant à corriger le chapitre 001 sur l'exercice 2024 suite à une erreur d'écriture de provision au 4912 sur l'exercice 2023

Est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ MANDAT SPECIAL

Le projet de délibération visant à accorder à Monsieur le Maire un mandat spécial pour son déplacement à Paris le 06 février 2025 à l'occasion de la 5^{ème} édition du colloque Claude ERIGNAC.

Est adopté à l'unanimité

Questions diverses

A – Redevance incitative

Monsieur le Maire profite du conseil pour rappeler ses propos concernant la redevance incitative :

« Je souhaitais, même si vous le savez déjà tous, redire deux éléments fondamentaux de mon commentaire lors des vœux concernant la redevance incitative.

Le premier point est de rappeler que la tarification qui a été mise en circulation n'est qu'un brouillon, une simulation test, qui a vocation à être amendée et retravaillée. Nous avons réellement un an pour effectuer ce travail.

Ce n'est pas un artifice de défaussement : rien n'est voté aujourd'hui. Le vote est prévu dans une dizaine de mois.

Le deuxième point est que tout le cœur de la question tient, comme souvent dans les politiques publiques, à déterminer s'il est plus juste que le service soit financé par le contribuable ou par l'utilisateur.

Cette question se pose régulièrement. Par exemple, pour le transport scolaire, nous avons choisi que ce soit le contribuable qui finance. Pour d'autres services comme l'eau ou l'électricité, il paraît légitime que ce soit l'utilisateur qui finance, selon son usage réel. »

B – Intervention concernant le lycée en pays de Fayence

Madame Céline PELISSIER revient sur l'intervention du député, Monsieur Philippe SCHRECK, concernant le lycée en pays de Fayence.

C – Fermeture du moulin de Callian

Monsieur GAULT informe le conseil municipal que le moulin de Callian fermera ses portes le **17 janvier 2025**.

Il précise que cette année, **60 tonnes d'olives** ont été pressées, ce qui représente **12 000 litres d'huile d'olive**.

Il attire également l'attention des élus sur le fait que la capacité totale des moulins dans le pays de Fayence est insuffisante pour répondre aux besoins actuels.

D – Décès

Monsieur le Maire annonce deux décès :

- Celui de **Madame CAMUZAT** ;
- Celui de **Monsieur TRABAUD**, ancien Maire de Tanneron. Monsieur le Maire indique qu'il assistera aux obsèques de ce dernier le **vendredi 17 janvier**.